

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN  
DU 11 JUIN 2019 A LA MAIRIE DE RUSSIN**

---

**Présents**

M. Olivier Favre, adjoint, Mme Suzanne Serafini, adjointe

Mmes Sylvie Desbaillet, Marcy Rossi, MM. Sébastien Delesderrier, Patrick Demuylder, Didier Frossard, Guy Julini, Claude Membrez, Daniel Sandmeier, Pierre-Alain Wohlers, conseillers municipaux

**Excusé**

M. Alain Hutin, maire

**Procès-verbal**

Mme Marilène Demierre

=====

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 7 mai 2019
2. Informations de la mairie
3. Restosco – avant-projet
4. Antigél – prise de position
5. Divers

---

M. Olivier Favre, adjoint, ouvre la séance à 19h00, souhaite une cordiale bienvenue aux conseillers municipaux pour cette séance et excuse M. Alain Hutin, en déplacement à l'étranger.

M. Favre propose de rajouter un point 4A : Projet Horaires des CFF - résolution. Nous avons reçu ce jour une forme de pétition par rapport au projet d'horaires CFF, mis en vigueur fin décembre 2019. Le délai pour répondre et/ou donner sa position est fixé le 16 juin prochain.

Aucune objection n'est faite à cette demande.

**1. Approbation du procès-verbal du 7 mai 2019**

Le procès-verbal de la séance du 7 mai 2019 est accepté à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

## **2. Informations de la mairie**

### **2.1. Modification de l'organisation des sapeurs-pompier pros (SIS) et volontaires (SVP)**

Genève va se doter d'une structure intercommunale pour l'organisation des sapeurs-pompier. Canton et municipalités ont validé cette réforme, dans le cadre du concept opérationnel cantonal de défense incendie et de secours. Ce dernier devrait être opérationnel en 2030.

Les futurs membres du corps intercommunal se verront confier des missions pour lesquelles ils seront spécialement formés. L'objectif est d'offrir une meilleure complémentarité entre les intervenants.

Décidée en 2014, la réforme de l'organisation des pompier prévoit notamment de doubler les effectifs de professionnels du feu d'ici 2030. L'objectif est de disposer à cette date d'un contingent de 300 sapeurs pros. La Ville, dont dépend l'actuel service d'incendie et de secours (SIS) a ainsi formé 25 hommes et femmes supplémentaires depuis trois ans.

Le Concept cantonal de défense incendie prévoit le renforcement des horaires dans certaines casernes du SIS (24h/24) mais aussi la création de nouvelles centrales d'opération, à l'extérieur de la ville.

Ces mesures sont la réponse au rapport de la Cour des Comptes. En 2011, celle-ci avait souligné que la hausse démographique, ainsi que l'augmentation du trafic pendulaire et de l'urbanisation ne permettaient plus d'assurer de manière adéquate la sécurité de la population, ainsi dans 40% des cas, les délais d'intervention (directive fédérale) ne sont pas respectés.

M. Favre explique que pour les communes qui n'auront plus de compagnie de sapeurs-pompier volontaires (manque d'effectif, etc.), elles pourront faire une demande à la nouvelle structure pour des besoins spécifiques (1<sup>er</sup> août, promotions, etc.), ce qui ne devrait pas être le cas pour Satigny, Dardagny et Russin puisque nous avons nos propres compagnies.

Cette décision a passé par l'ACG « Association des communes genevoises », réunissant l'entier des magistrats communaux, celle-ci a été acceptée à 93,5%, seules Meyrin et Carouge ont voté contre, elles s'inquiètent notamment de l'augmentation du coût que cela va engendrer pour les communes. Aujourd'hui, la Ville de Genève assurant la majorité de ceux-ci.

Ce sujet n'est pas soumis à référendum, car il s'agit d'un système en organisation intercommunale.

### **2.2. Séance publique d'information : Prévention de vols et cambriolages par la police de proximité**

Une invitation à tous les habitants des communes de Dardagny, Russin et Satigny est prévue le jeudi 20 juin 2019 à 19h00 au foyer de la salle polyvalente à Dardagny. L'exécutif de Russin, retenu par des obligations, ne pourra être présent, M. Sandmeier, se propose de représenter la mairie, qui le remercie.

### **2.3 Sortie des aînés de Dardagny-Russin**

La sortie des aînés qui aura lieu 13 juin 2019 au Jardin Botanique, le repas au Creux-de-Genthod et l'après-midi une descente du Rhône en bateau est prévue. 65 personnes se sont inscrites. Un goûter à l'arrivée est proposé dans la cour de la mairie. Mme Serafini tient à remercier particulièrement

Mmes Marcy Rossi, Gilberte Julini, Sylvie Desbaillets, ainsi que les membres de la commission sociale de Dardagny pour la préparation des gâteaux et pâtisseries qui seront offerts à nos aînés.

#### 2.4. Fête des écoles

Les rendez-vous suivants sont communiqués :

- Vendredi 28 juin 2019 à 17h00 au préau pour la mise en place
- Samedi 29 juin 2019 à 15h30 à la mairie
- Dimanche 30 juin 2019 à 10h00 au préau pour le rangement

#### 2.5. Opéra de Lausanne – Route Lyrique 2019

Spectacle le 1<sup>er</sup> juillet 2019 à Russin. Informations et billetterie : [www.opera-lausanne.ch](http://www.opera-lausanne.ch). Les sapeurs-pompiers de Russin organisent la buvette.

#### 2.6 Repas estival – Dimanche 25 août 2019

La commission est invitée en fin de séance pour le choix du menu.

**Jeudi 22 août prochain à 19h00** : mise au point des derniers préparatifs pour le repas estival avec les conjoints.

#### 2.7 Exposition de tableaux « Les hautes herbes des montagnes » des résidents de l'EMS Mandement, Villa Mandement et Résidence de la Plaine du 4 octobre au 28 octobre 2019 – Mairie de Russin

Exposition d'environ 60 œuvres réalisées par les résidents

- **4 octobre 2019 – 18h00 : Vernissage en présence des artistes des Résidences de l'EMS**

Mise en place des tableaux : 3 octobre 2019

Reprise des tableaux : 4 novembre 2019

#### 2.8 Too Good to Go

Le Groupement intercommunal de la jeunesse a approché cette startup qui s'est attaquée au problème du gaspillage.

Too Good To Go, œuvre pour un monde avec du sens, où la nourriture produite est consommée et ne finit pas tragiquement gaspillée.

Des tonnes de nourriture sont perdues tout au long de la chaîne alimentaire, du champ à l'assiette. Et ce ne sont pas juste les aliments qui sont gaspillés, mais toutes les ressources qui ont permis leur production : de l'eau aux terres cultivables, en passant par le travail, l'énergie et tout le reste. Ce sont toutes ces raisons qui rendent le gaspillage alimentaire responsable de **8% des émissions de gaz à effet de serre** dans le monde.

Toutes les petites actions, mises bout à bout, peuvent avoir un impact immense!

**Le but est simple** : permettre de sauver des invendus en **les redistribuant à prix réduits**. En un geste quotidien, simple et concret chacun peut lutter contre le gaspillage alimentaire à son échelle.

### **Comment ça se passe?**

C'est très simple!

En téléchargeant l'application gratuite **Too Good to Go**, vous offre la possibilité de récupérer dans votre magasin ou commerçant participant, des paniers surprises composés de produits invendus à une valeur diminuée, (il n'est en principe pas possible de connaître son contenu à l'avance), vous le réservez et le payez via l'app et vous passez ensuite le chercher aux horaires indiqués.

L'app est bien faite car grâce à la géolocalisation, elle indique les paniers disponibles autour de soi. En quelques clics, tout est réglé.

Pour éviter de gaspiller davantage d'emballage avec ce service, il est possible de se rendre chez le commerçant avec son propre contenant.

Pour le groupement intercommunal des communes de Dardagny-Russin, il s'agit de repas restant des cuisines scolaires de Dardagny-Russin. Sur l'application, même principe, télécharger l'application gratuite **Too Good to Go**, et il sera indiqué le nombre de repas restant, l'utilisateur vient chercher son repas directement à la salle à l'heure qui aurait été déterminée. (Mme Bornet, concierge de la salle polyvalente, gérant les cuisines scolaires, sera la personne de référence. Cette dernière indiquera sur l'application le nombre de repas restant et l'heure à laquelle les personnes peuvent venir récupérer les repas).

Par exemple : une proposition de prix est fixé à Fr 4.90, Too Good to Go garde Fr 2.90 par repas et les Fr 2.- dont bénéficierait le groupement intercommunal pourront être utilisés dans une démarche éducative et écologique.

Mme Serafini demande à l'assemblée ce qu'elle en pense et si elle est d'accord de faire un essai au niveau des repas des cuisines scolaires restant pour la rentrée 2019 / 2020 ?

M. Demuylder indique que trois étudiants de l'Université ont monté un projet similaire reprenant les repas de l'Université qui n'ont pas été consommés à midi, le soir ils les mettent à disposition des jeunes étudiants à prix réduits, c'est un réel bon plan qui rend service à tout le monde, évitant ainsi le gaspillage !

Mme Rossi demande s'il y a une possibilité de revendre les invendus ? Y a-t-il la possibilité de réduire éventuellement les portions aux enfants? Pour répondre à la première question, il est interdit de revendre les plats et pour la diminution des portions, cela est très compliqué.

M. Favre indique qu'il n'y pas d'engagement financier à mettre en place, ni de structure, le concept peut être séduisant. Tout le monde y trouve son compte, le fait de ne pas jeter des plats ou aliments et les acheteurs peuvent avoir un bon plat à un prix imbattable tout en faisant parfois de belles découvertes.

M. Favre demande à l'assemblée si elle est opposée à ce que ce concept soit mis à l'essai à la rentrée d'août prochain ?

L'assemblée est d'accord de procéder à ce test. Un retour d'information sera fait en temps voulu.

### **2.9 Déchetterie à la route des Molards**

La déchetterie déchets verts est fermée à la route des Molards. L'idée de supprimer le dépôt des déchets à la route des Molards provient notamment du fait que nous nous trouvons en zone forêt sur une parcelle de l'Etat, on ne peut pas faire les aménagements souhaités, raison pour laquelle la commission s'est portée sur le choix d'une benne. Cette benne ne peut pas être enterrée puisqu'il n'y a pas d'écoulement d'eau dans ce secteur.

Une benne de 15 m3 pour déchets compostables a été apposée et est située au chemin des Velours. Tous les déchets de jardins sont à déposer dans cette benne.

Mme Desbaillet rapporte que plusieurs personnes lui ont dit que l'accès est difficile, notamment pour les personnes un peu plus âgées et quasi impossible de renverser les déchets dans la benne ?

M. Favre indique que c'est un problème de trouver une benne basse avec un volume important. La seule possibilité est d'ouvrir à l'arrière par contre le risque est que les personnes mettent directement à l'entrée. Si l'accès est mal aisé il y a un risque important de retrouver des déchets à l'extérieur.

La commission propose qu'un « petit décaissé » soit fait à titre d'essai pour abaisser le niveau de la benne. A voir.

M. Membrez indique qu'il y a un panneau interdit de circuler à l'entrée du chemin des Velours. M. Favre répond que le trafic agricole est autorisé, les usagers peuvent entrer dans cette catégorie.

## **2.10 La nuit est belle : projet d'extinction lumineuse du Grand Genève – 26 septembre 2019**

« La Nuit est Belle » est un projet d'extinction lumineuse de l'éclairage public du Grand Genève. La pollution lumineuse a en effet des impacts négatifs conséquents sur la biodiversité, la santé et la consommation énergétique.

C'est une pollution qui est pourtant facilement réversible contrairement à la pollution lourde. Le projet consiste en une extinction ponctuelle portée par plusieurs acteurs genevois. Le but est de ne pas allumer l'éclairage et de laisser ainsi tomber la nuit. La date choisie est celle du 26 septembre 2019 - conditions astronomiques idéales (nouvelle lune, voie lactée visible dès le coucher du soleil, observation de Saturne possible dès 20h30).

C'est un projet ambitieux, qui répond aux objectifs du territoire, à la motion du Grand Conseil sur l'éclairage économique et fait suite aux directives européennes. C'est un projet qui n'a encore jamais été mené à bien à si grande échelle.

Quelques municipalités du Grand Genève se sont engagées à y participer.

Le projet est simple à réaliser, mais seulement avec une adhésion générale des communes. L'éclairage public peut être éteint grâce à une télécommande centralisée. Il serait cependant difficile d'isoler certaines communes car il faudrait intervenir sur chaque coffret du canton, qui en comprend 1'800. Il est évidemment possible de rallumer l'éclairage en cas d'urgence. Il serait envisageable de séparer l'allumage sur différentes zones, toutefois les répartitions de l'éclairage ne correspondent pas exactement aux limites du territoire. Il est donc plus simple de prendre la décision générale de ne pas allumer l'éclairage public dans tout le canton.

Le projet prévoit d'organiser différents événements autour de l'astronomie et de la biodiversité. Une collaboration avec le CERN est également en cours de discussion. La communication sera faite en collaboration avec le Muséum d'histoire naturelle, dont l'exposition « La Nuit est Belle » a donné son nom au projet. La communication sera orientée tout public, sur le Grand Genève et la région de Nyon, avec une action spéciale et un concours organisé pour les écoliers.

La présentation du projet s'inscrit dans la vision environnementale et transfrontalière de l'ACG.

M. Favre pose la question de savoir si l'assemblée est d'accord d'adhérer à ce projet, les gares CFF ne sont pas comprises dans ce projet,

L'assemblée est totalement conquise par ce projet qui est approuvé.

### 3. Restoscos – avant-projet

#### Ecole de Russin

#### Réaménagement partiel du sous-sol

#### Restaurant scolaire – cuisine –cellier

En septembre 2018, les responsables du GIAP (parascolaire), nous ont interpellés sur l'augmentation du nombre d'enfants qui fréquentent les cuisines scolaires d'année en année et des difficultés de gestion des élèves dans le bus. Ils se posaient des questions sur la sécurité des locaux avec autant d'enfants. Ils s'émouvaient également du temps de transports pour les élèves de l'école de Russin (les plus petits) qui était trop long avec le bus.

A la suite de la visite de l'OCPPAM (Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires), la capacité de la salle utilisée à Dardagny (cuisines scolaires) a été validée pour 100 personnes voire plus, pour autant que deux aménagements soient installés, soit une poignée et un panneau «sortie de secours», ce qui a été fait. La mezzanine a été également jugée conforme.

Avec plus de 100 enfants certains jours aux cuisines scolaires, nous devons augmenter la capacité d'accueil. De plus, l'accueil à journée continue est inscrit dans la loi, nous avons l'obligation d'accueillir les élèves du primaires sans restriction.

Après avoir envisagé tous les scénari avec nos voisins de Dardagny, la meilleure solution et la plus pérenne est de maintenir les petits à Russin et d'organiser les cuisines au sous-sol de l'école.

Une visite de la cuisine de l'école de Russin a été organisée avec la commission « bâtiments » afin de voir les éventuelles modifications possibles pour accueillir les enfants.

Au vu de la complexité du projet, il a été fait appel à un architecte et, pour poursuivre dans les habitudes communales, nous avons mandaté un architecte domicilié sur la commune (Kms architectes, M. Corbat).

M. Favre indique que l'étude demandée a pour but de définir les possibilités de transformation-rénovation du sous-sol de l'Ecole de Russin dans le but d'y aménager un restaurant scolaire faisant actuellement défaut.

Le programme comprend l'aménagement de la cuisine et la création d'une salle à manger, pouvant accueillir 25 à 30 écoliers les midis, ainsi que les animatrices du GIAP et les bénévoles. Le parascolaire (soit l'accueil dès 16h00) est maintenu à Dardagny.

Aujourd'hui, l'accès à la chaufferie, passant par le dépôt des enseignants, n'est pas conforme aux directives de protection incendie, ce local doit être sur un chemin de fuite, sécurisé.

Il a fallu penser à une salle qui ait la forme la plus simple, en l'occurrence le carré qui permet un aménagement modulable maximum. Dans le cahier des charges, il était demandé que l'accès à la cuisine soit indépendant de la salle, permettant d'utiliser un maximum d'espace, important car la cuisine et la salle de restauration seraient également utilisées pour des manifestations communales et pourraient être louées par les résidants de la commune ou par des sociétés locales.

Plusieurs propositions de réaménagements sont présentées.

Il y aurait la possibilité de réorganiser le volume de chaufferie en créant un espace cellier, réserve de nourriture. Pour la cuisine, important de retrouver les plans de cuissons, plan de travail sur roulette, four, lave-vaisselle, bref tous les éléments basic d'une cuisine aux normes. Dans le projet, les différentes possibilités de rangements ont été préconisées.

**Tableau de Prestations des spécialistes jusqu'à l'autorisation de construire :**

<b>Mandataires – frais</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Coût TTC</b>
Architectes	KMS architectes SA	18'000.00
Ingénieurs conseils sécurité	Dinges Consulting SA	2'700.00
Spécialiste cuisine collectivité	Ecobio	850.00
Diagnostic amiante	B+S ingénieurs SA	3'300.00
Emoluments APA	DT - OAC	550.00
Reproduction de documents	Mandataires	800.00
Divers et imprévus	Env. 20% sur honoraires	5'000.00
<b>Total</b>		<b>31'200.00</b>

Aujourd'hui, la question qui est posée aux conseillers municipaux est de savoir si le projet d'étude de faisabilité et l'approbation du crédit d'étude en Fr 31'200.— (prestations des spécialistes : mandats d'architectes, ing. Feu, diagnostic amiante, jusqu'à l'autorisation de construire) sont approuvés.

Les Fr 31'200.— peuvent être pris sur le budget de fonctionnement, une fois l'autorisation de construire validée, nous reviendrons vers les conseillers municipaux avec un projet plus élaboré et un devis global des travaux c'est à ce moment-là que nous voterons sur un crédit d'investissement.

M. Frossard demande si des coûts de fonctionnement de cette cuisine ont été calculés (comme par exemple le coût des nettoyages, etc) ?

M. Favre lui répond que le coût de la personne chargée du service des repas et du nettoyage du local (4 jours par semaine et seulement quelques heures par jour) sera réparti entre Russin et Dardagny en fonction du nombre d'enfants de chaque commune, ce qui fait que la commune voisine va assumer une majorité du montant. Ce coût n'est aujourd'hui qu'estimé, il sera précisé dans le budget 2020

M. Membrez demande, si la décision de garder les petits à Russin n'avait pas lieu, la rénovation de la cuisine serait-elle différente, c'est-à-dire sans toucher la chaufferie ?

M. Favre indique que ce projet de rénovation de cuisine était déjà en réflexion, mais il est vrai que le déclencheur a été cette demande de restaurant scolaire, permettant ainsi de régler une partie des problèmes de transport. La modification du local de la chaufferie est venue du constat que plus de la moitié de la surface de ce local est inutilisée.

Le projet pourra être redimensionné une fois les devis rentrés.

M. Julini indique qu'il y a quatre sauts de loup qui se trouvent dans la pièce. Même si le restaurant scolaire était abandonné, la possibilité d'une location existe toujours.

M. Frossard demande si le mandat comprend également le contrôle sécurité, évacuation, nombre de sanitaires par rapport au nombre d'enfants, etc ?

La réponse est positive. Les sanitaires actuels sont conformes selon l'OCIRT. L'éclairage sera adapté.

M. Frossard demande ce qu'il en est pour les personnes à mobilité réduite ?

M. Favre rappelle qu'une rampe externe a été installée au préau de l'école pour accéder au bâtiment scolaire. Par contre concernant l'accès du bas cela reste très difficile, la solidarité est de mise.

M. Membrez se pose la question de savoir s'il serait utile d'avoir une réflexion sur un monte-charge / monte-personne, puisque des transformations vont être réalisées ?

M. Favre dit que cela est extrêmement compliqué. Nous nous trouvons dans un bâtiment public, il s'agirait plutôt d'un ascenseur et non de monte-charge/ou personne. Il est vrai que la question n'a pas été soulevée, poser éventuellement la question à M. Corbat.

Plus personne n'ayant de question, M. Favre demande si sur le principe de réaménagement partiel de ce sous-sol et d'injecter Fr 31'200.—TTC de manière à poursuivre cette étude jusqu'à l'autorisation cela est accepté ?

Le projet de réaménagement partiel du sous-sol et d'ouvrir Fr 31'200.—TTC est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 9 voix pour.

#### **4. Antigél – prise de position**

Le festival Antigél, festival d'hiver, rencontre un succès populaire.

Sa mission: amener la culture sous toutes ses formes dans tous les coins, souvent les plus reculés, du canton de Genève, résolument urbaine et territoriale.

Depuis ses débuts, il a visité un grand nombre de communes genevoises. Seules 4 communes, dont Russin n'ont pas accueilli ce festival dans le cadre de leur spectacle.

En 2020, ce festival fêtera ses 10 ans. La 10e édition aura lieu du 24 janvier au 15 février 2020

Il faut savoir que le budget annuel global de Antigél est de Fr 2'700'000.--, Antigél bénéficie d'une subvention de Fr 400'000.— de la part de l'ACG « Association des communes genevoises » ainsi qu'une multitude de sponsors.

Dernièrement, il a été voté à l'ACG une diminution de 10% pour le festival Antigél dans le Fond Intercommunal (FI).

Pour 2020, le projet s'intitule « au fil du Rhône » projet des 3 barrages (Seujet, Verbois, Chancy-Pougny).

La subvention demandée à Russin est de Fr 5'000.—

La question est posée ce jour aux conseillers municipaux de savoir ce qu'ils en pensent ?

Russin a une offre culturelle vaste, dont la fête des vendanges en fait partie, M. Favre indique que les arts vivants vont cesser leurs activités. Il est clair que Russin a un budget réduit et tous les acteurs sont des bénévoles.

M. Frossard demande ce qu'il en est de la logistique, déchets, nettoyage, parking ?

Il lui est répondu qu'Antigel s'occupe entièrement de l'organisation de la fête.

M. Frossard demande si en acceptant d'aider financièrement une année, on doit comprendre que la demande se pérennise ?

M. Favre répond que Antigel demande une somme de Fr 5'000.— pour 2020, il est fort probable que leur demande soit représentée l'année suivante.

M. Membrez, selon son expérience, est favorable que la commune participe à cette aventure, qui plus est pour les 10 ans d'Antigel. Il indique que les déchets et les éventuels dégâts seront probablement à charge de la commune.

La question est posée à l'assemblée de savoir celle et ceux qui sont d'accord de poursuivre la discussion avec Antigel?

Est décidé par

- 5 Pour**
- 3 Opposition**
- 1 Abstention**

De poursuivre les discussions avec Antigel.

#### **4A. Forme de pétition / demande de soutien Projet Horaires des CFF - résolution**

Nous avons reçu ce jour une forme de pétition d'une habitante de Russin par rapport au projet d'horaires CFF, mis en vigueur fin décembre 2019. Le délai pour répondre et/ou donner sa position est fixé le 16 juin prochain.

M. Favre lit le courrier que nous avons reçu d'une habitante de Russin adressé à l'exécutif et aux conseillers municipaux de Russin:

« Mesdames, Messieurs,

Les CFF ont mis en ligne le projet d'horaire CFF pour l'année 2020.

Sur leur site, il est mentionné que nous sommes appelés à nous prononcer sur ce projet d'horaire du 29 mai 2019 au 16 juin 2019. Comme vous pouvez le constater la durée de consultation est brève.

Pour déposer une prise de position pour le canton de Genève, il est mentionné de s'adresser à :

DI – Office cantonal des transports

Direction des transports collectifs

Case postale 271

1211 Genève 8

022 546 78 00

[dgttc@etat.ge.ch](mailto:dgttc@etat.ge.ch)

Vous trouverez toutes les informations utiles à ce sujet en consultant le Projet horaire 2020 des CFF en ligne suivant :

<https://www.projet-horaire.ch/fr/accueil.html>

A l'initiative d'habitantes de Satigny, qui nous ont fait part de leur démarche et qui ont décidé d'interpeller leur commune sur cette question, nous vous adressons également ce courrier avec les signatures d'habitantes de Russin afin de vous demander de relayer et de soutenir notre demande au nom des personnes signataires.

En prenant connaissance des horaires 2020 prévus desservant notre village, nous demandons une amélioration des fréquences des trains sur la ligne Bellegarde-La Plaine-Genève (Léman express, ligne L5, L6) sur les points suivants et aimerions que la mairie de Russin relaie nos souhaits à l'Office cantonal des transports d'ici au 16 juin 2019 :

- Augmentation des cadences d'un train toutes les 30 minutes à partir de 21 heures
- Mise en circulation de trains jusqu'à 1 heure du matin, les vendredis et samedis soir.

En espérant que la mairie de Russin se joindre à nous pour soutenir cette démarche.

Veuillez agréer... »

M. Favre indique qu'il s'agit d'une forme de pétition et s'agissant du règlement du conseil municipal, elle doit être traitée par ce dernier :

***Art. 24 Compétence du conseil municipal***

Le conseil municipal peut décider :

- a) le renvoi à une commission habilitée à traiter un sujet analogue ou proche de celui de la pétition ;
- b) le renvoi au maire l'invitant à répondre aux pétitionnaires ;
- c) l'ajournement

Dans tous les cas le conseil municipal informe le ou les pétitionnaires de sa décision. »

M. Favre indique que ce n'est pas vraiment une pétition, il s'agit d'un soutien à la démarche de Mme Cortinavis, qui est de vous proposer un projet de résolution.

M. Favre indique qu'avant de poursuivre, il y a un vote d'entrée en matière.

Puis un deuxième sur la demande du conseil municipal :

Projet de résolution

1. Soutenir la démarche annexé à notre résolution on joint la lettre
2. De réaffirmer la volonté en reprenant les deux points argumentés pour le compte du conseil municipal.

Il s'agit donc d'un soutien à la démarche des habitants. Et le conseil municipal appuie de manière formelle la démarche et invite l'exécutif à transmettre ladite résolution enjoignant les pièces initiatrices, permettant de transmettre rapidement le dossier.

M. Favre demande si sur le fonds les conseillers municipaux sont d'accord de rentrer en matière sur la proposition qui leur est faite, car le conseil municipal a également la possibilité de classer le dossier ?

Il est décidé par :

**8 pour  
1 absentions**

De rentrer en matière sur le fond.

Les conseillers municipaux ont reçu le projet de résolution, M. Favre lit ledit projet.

M. Demuylder dit qu'aujourd'hui les CFF laissent très peu de temps pour prendre position, il poursuit et mentionne qu'effectivement le soir il y a un manque de train, il est vrai que lorsque nos jeunes qui partent le vendredi et/ou samedi soir pour se rendre en ville, ces derniers doivent rentrer plus tôt car l'attente entre les trains est fort longue.

Certes, il y a le Noctambus, c'est parfois très tard, à l'époque le Noctambus passait à 01h du matin, par la suite, il avait été demandé de le repousser un peu plus tard soit à 02.30.

M. Favre indique que la prise de position par une résolution telle que présentée ce soir n'a pas de force contraignante, c'est une intention, un soutien, il n'y a pas de référendum possible sur cette disposition.

M. Demuylder demande si l'exécutif a été informé de cette intention sur les horaires ? Il lui est répondu que les horaires viennent d'être édités.

Plus de remarque n'étant soulevée.

M. Favre lit la résolution suivante qui est acceptée, à l'unanimité des membres présents soit par **9 voix pour** et qui sera transmise à l'Office Cantonal des Transports, Direction des transports collectifs.

**RESOLUTION RELATIVE A LA NOUVELLE PRESENTATION DES TABLEAUX  
HORAIRES 2020 DES CFF**

---

Vu que l'horaire 2019 incluait des mesures d'exploitation permettant de générer des capacités supplémentaires afin de réaliser les travaux sur la ligne entre La Plaine et Genève.

Vu que l'horaire 2020 permet de retrouver une situation plus proche de l'horaire 2018 avec une meilleure répartition des trains chaque heure. La modernisation des haltes entre Genève et La Plaine a permis d'améliorer l'accès aux quais, pour un meilleur confort. Les quais sont progressivement rallongés pour permettre d'accueillir des trains plus longs à certaines heures. De plus, grâce à l'arrivée des nouvelles rames Flirts LEX et à l'allongement des quais sur la ligne permettant l'arrêt de trains en unité multiple (150m au lieu de 75m), le train L5 23013 sera exploité avec deux Flirts LEX permettant de doubler les capacités sur cette liaison très fréquentée.

Vu que l'horaire 2020 des CFF sera marqué par la mise en service du Léman Express.

Vu que le projet d'horaire 2020 entrera en vigueur le 15 décembre 2019 et vu l'information faite sur la nouvelle présentation des tableaux horaires des CFF le 22 mars 2019 et mise en consultation jusqu'au 16 juin 2019.

Vu l'interpellation par pétition adressée au Conseil municipal de Russin le 10 juin 2019 par plusieurs habitants de la commune de Russin, représentés par Madame Nadine Cortinovis.

Vu la demande de prise de position à adresser à l'Office Cantonal des Transports, Direction des transports collectifs.

Vu l'art. 38 de la Loi sur l'Administration des Communes.

Vu les art. 1 à 6 de la Loi sur l'exercice du droit de pétition du 14.09.1979.

Vu l'art. 16 du règlement du conseil municipal de la commune de Russin.

Conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

### **Le Conseil municipal D E C I D E PAR 9 VOIX POUR**

1. De soutenir la démarche des habitants de Russin formulée par le courrier de Madame Nadine Cortinovis du 10 juin 2019 en la transmettant à l'Office Cantonal des Transports, Direction des transports collectifs.
2. De transmettre à l'Office Cantonal des Transports, Direction des transports collectifs, la remarque suivante portant sur le Projet horaire 2020 des CFF :
  - a. Augmentation des cadences d'un train toutes les 30 minutes à partir de 21 heures jusqu'à la fin du service ordinaire.
  - b. Mise en circulation de trains jusqu'à 1 heure du matin les vendredis et samedis soir.
3. D'inviter l'exécutif à communiquer cette résolution à l'Office cantonal des transports, direction des transports collectifs.

Pour le Conseil Municipal :  
Olivier FAVRE, adjoint

## **5. Divers**

### **5.1 Règlement manifestations**

Les conseillers municipaux ont reçu le 7 mai dernier un projet de règlement « Manifestations ». Comme déjà dit, dans ce projet, il y a la volonté d'associer les sociétés communales ; la fête des vendanges étant déjà partie prenante avec ce règlement.

Les membres n'ont pas de remarque à formuler au projet de règlement.

Cet été, la mairie organisera une rencontre avec les diverses sociétés actives de la commune afin de connaître les différentes remarques ou observations par rapport audit règlement.

### **5.2 Fixation dates des séances du conseil municipal**

- Mardi 10 septembre 2019 à 19h00
- Mardi 15 octobre 2019 à 19h00 - présentation du budget
- Mardi 12 novembre 2019 à 19h00 approbation du budget
- Mardi 10 décembre 2019 à 19h00

### **5.3 Elections municipales 2020 - 2025**

A la rentrée scolaire, soit fin août, début septembre 2019 il serait important que les conseillers municipaux communiquent leurs intentions quant aux prochaines élections.

Il sera alors temps pour la mairie de contacter des éventuels futurs candidats

Les listes doivent être déposées le 6 janvier 2020 pour le 1<sup>er</sup> tour de l'exécutif et du conseil municipal ; il est primordial qu'au début du mois de décembre les listes soient remplies.

### **5.4 Autres divers - Participation au stade de la Plaine**

M. Membrez demande si la Mairie de Dardagny a été informée de la décision du conseil municipal de Russin de participer à la rénovation du bâtiment (buvette et vestiaires) du stade du moulin à La Plaine?  
M. Favre indique que la mairie de Dardagny ainsi que le comité du FC Donzelle ont été informés que le 7 mai dernier, le conseil municipal de Russin, à l'unanimité des membres présents, a accepté d'octroyer une subvention d'investissement unique de Fr 200'000.- destinée à la rénovation du bâtiment (bâtiment et vestiaire). La Mairie de Dardagny et le comité du FC Donzelle ont accueilli l'information avec une très grande satisfaction.

Les communes voisines qui ont également été sollicitées ont répondu négativement étant donné qu'elles entretiennent déjà leur stade.

M. Demuylder demande si ce projet est en voie de réalisation?

M. Favre indique que l'autorisation est délivrée, elle est en force, le conseil municipal de Dardagny doit encore voter le crédit de construction.

### **5.5 Métissages Festival**

Métissages est une association que l'on subventionne depuis l'année passée.

Cette année Métissages festival fête ses 20 ans. Les bénéfices dégagés par cette manifestation sont destinés à des projets d'aide au développement durable en Afrique mis en place par l'association Métissage.

Il se déroulera cette année les vendredi 21 et samedi 22 juin à Bernex.

### **5.6 Défibrillateur**

Russin ayant été interpellée par la société LifetecOne pour la pose d'un défibrillateur extérieur. Mme Serafini demande ce qu'en pensent les conseillers municipaux ?

Il est décidé que l'exécutif prenne contact avec les personnes de cette société afin d'avoir plus d'informations et combien cela coûte.

Plus personne ne demandant la parole, M. Olivier Favre clôt la séance à 20h45.